

oraisons ou plus exigées par les rubriques ⁽³⁾ ; de plus on ne pourra plus la réciter aux messes basses des fêtes de rite double de 2e classe, comme on était libre de le faire jusqu'ici (XI)

10o Enfin à une messe du dimanche qui exige trois oraisons, on omettra la troisième, chaque fois qu'on y fera mémoire d'un office double simplifié (X, 1), ou d'une octave (VII, 4).

J. S.

LA COMPOSITION DU SACRÉ-COLÈGE

QUELQUES NOTES STATISTIQUES

Voici quelques notes statistiques que nous empruntons à l'*Annuaire pontifical catholique pour 1912*, de Mgr Battandier :

Le Sacré-Colège, qui ne peut se composer que de 70 cardinaux, en comprend actuellement 64 (sans compter le cardinal (réservé *in petto* par Pie X le 27 novembre 1911), dont 1 créé par Pie IX (S. Em. Oreglia); 30 créés par Léon XIII et 33 créés par Pie X.

Sur ce nombre de 64, 34 sont italiens et 30 étrangers, dont 7 Français, 6 Autrichiens-Hongrois, 6 Espagnols, 3 Améri-

(³) Il est malheureux qu'on reproduise si souvent sans vérifier des articles sur cette réforme ou autre analogue. Quelquefois rédigés à la hâte pour servir de primeur à un journal, ils peuvent contenir quelque inexactitude. Il y en a une qui n'a pas encore été signalée et qui sera bientôt consacrée, si l'on ne proteste. On a écrit des oraisons à la messe qu'"elles ne seront jamais plus de trois". Le